

Utilisation optimale des ressources

Systèmes de gestion et de responsabilisation financière

Des spécialistes de la gestion de projet de l'industrie et du gouvernement ont mis au point un Cadre de Gestion de Projet, approuvé par les ministres du Conseil du Trésor, pour assurer l'intégrité du Programme de partenariat mondial du Canada. Ce Cadre fournit à la Direction générale du Partenariat mondial une approche qui recouvre toutes les étapes de la durée du projet. Les gestionnaires de projet et leurs équipes sont tenus, conformément aux critères qui régissent les demandes présentées au Conseil du Trésor, de respecter le Cadre de Gestion afin d'assurer une gestion disciplinée et uniforme.

Comme l'exigent également les règles du Conseil du Trésor, tous les projets sont régis par un cadre de vérification axé sur les risques afin d'évaluer les risques inhérents, et par un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats, qui établit un ensemble d'indicateurs de rendement servant à la gestion du programme et à l'établissement de rapports de responsabilisation annuels.

La gestion financière du Programme de partenariat mondial du Canada fait également l'objet d'un contrôle et d'un suivi conformes aux objectifs de la « fonction de contrôleur moderne » du gouvernement fédéral, y compris ceux qui s'appliquent à la gestion efficace des risques, à l'administration, à la responsabilisation et à l'évaluation des résultats. L'ensemble des dépenses et des engagements liés au Programme de partenariat mondial sont soumis aux normes et pratiques établies en vertu de la *Loi sur l'administration des finances publiques* et des règlements et politiques apparentées. En outre, ces décisions sont prises dans le contexte d'un cadre de gestion financière rigoureux qui met l'accent sur le contrôle interne, la diligence raisonnable et la gestion budgétaire prudente. Le cadre de gestion financière se compose essentiellement des éléments compris dans le graphique ci-dessous.

